



CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Procès-verbal

Séance régulière du conseil d'établissement de l'école secondaire de l'Île qui s'est tenue à 19h00 le mardi 12 octobre 2021, à la bibliothèque.

Étaient présents :

Mme Caroline Desrochers	Parent
M. Mohamed Yaguine Dramé	Parent
Mme Meriem Houanti	Enseignante
Mme Isnino Ibrahim Ahmed	Parent
M. Pascal Imbeault	Représentant de la communauté
Mme Vicki Laframboise	Parent
Mme Anne-Marie Mathieu	Enseignante
Mme Geneviève Lessard	Enseignante
M. François Bélanger	Directeur
Mme France Paquette	Professionnel
Mme Valérie Poulin	Parent
M. Élie Racine-Tolszczuk	Soutien
M. Frédéric Vairel	Parent
Mlle Charlie Huguet-Latour	Élève
Mlle Lucrèce Yolande Petnga	Élève

Était absent :

Mme Kristine Marinacci	Parent
M. Jean-Philippe Lavoie-Morin	Enseignant

Invités :

M. Joffrey Huguet-Latour	Directeur adjoint par intérim
Mme Josée Bourdeau	Agente d'administration
M. Jean-François Charron Le Guerrier	Directeur adjoint

1. Préliminaires

1.1 Présences et ouverture de la séance

Le président souhaite la bienvenue à tous les membres.

1.2 Vérification du Quorum

Il y a quorum.

1.3 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Mme Paquette et appuyé par Mme Poulin d'adopter l'ordre du jour du 12 octobre 2021.

Adoption CÉ 21-22-14

1.4 Période d'intervention du public

Aucune intervention.

2. Message des représentantes/représentants

2.1 Mot des élèves

Information

Le président du conseil d'établissement, M.Dramé, souhaite la bienvenue aux deux élèves qui siégeront au conseil d'établissement cette année : Charlie Huguet-Latour et Lucrèce Yolande Petnga.

Mlle Charlie informe les membres du conseil d'établissement que le conseil des élèves en est à ses débuts puisque les élections viennent de se terminer. Dans les semaines à venir, le conseil des élèves travaillera à organiser la fête de l'Halloween.

2.2 Mot du membre de la communauté

Information

M. Imbeault félicite M. François Bélanger d'avoir obtenu le poste de directeur de l'école secondaire de l'Île. Il explique au conseil d'établissement qu'il avait été sollicité en début d'année scolaire par M. Letang afin d'aider le CÉ à mener à bien certains dossiers. M. Imbeault se dit très heureux d'être de retour au conseil d'établissement et qu'il est prêt à relever les défis.

2.3 Mot du représentant au comité de parents

Information

M. Dramé mentionne que le comité de parents a eu 2 réunions depuis la dernière séance du conseil d'établissement. Les discussions des deux rencontres étaient principalement en lien avec la formation des nouveaux bassins pour l'école 041 qui ouvrira ses portes prochainement. Par ailleurs, un document de travail visant à prévenir la violence dans le milieu scolaire a été présenté. Mme Isnino demande à M. Dramé s'il serait possible de partager ce document avec les membres du CÉ.

2.4 Mot de la représentante au comité EHDAA

Information

Mme Laframboise informe le conseil d'établissement que la première rencontre du comité EHDAA aura lieu le 25 octobre prochain. Elle n'a pas encore reçu de demandes ou de questionnements des gens de la communauté qu'elle pourrait apporter lors de cette réunion.

3. Message du Président

3.1 Mot du président

Bien que M. Dramé en soit à sa première expérience en tant que président dans un conseil d'établissement, il dit aux membres du CÉ qu'il est motivé et qu'il ne craint pas de relever ce défi. Son souhait est que le travail des membres se fasse par collaboration. Il est important que les membres s'entraident et qu'ils travaillent ensemble à atteindre des objectifs communs.

3.2 Budget du CÉ 2021-2022

M. Dramé rappelle aux membres du conseil d'établissement qu'une somme de 750\$ est allouée au CÉ et que celle-ci doit être utilisée d'ici la fin de l'année scolaire. Si les sous ne sont pas dépensés, le montant d'argent sera retourné au CSSPO. M. Imbeault précise que la somme de 750\$ pourrait être utilisée par des parents qui aimeraient participer à une formation ou qui nécessiteraient les services de garde lors des réunions. Le CÉ s'engage à assumer les dépenses.

4. Mot du directeur

M. Dramé présente M. Bélanger aux membres du conseil d'établissement. Ce dernier résume son cheminement professionnel. M. Bélanger est un ancien élève de l'école secondaire de l'Île et il a étudié à l'université pour devenir un enseignant dans le champ d'univers social au secondaire. M. Bélanger, après quelques années en tant qu'enseignant, a décidé de relever le défi de direction à l'école du Lac-des-Fées. Il a ensuite été le directeur de l'école Rapides-Deschênes à Aylmer. M. Bélanger souhaite rester plusieurs années à l'école secondaire de l'Île et il se dit très heureux de se joindre à l'équipe.

Le 7 octobre dernier, à l'école secondaire de l'Île, avait lieu le Cross-Country. Cet événement annuel permet à tous les élèves de l'école de courir à l'extérieur dans le but de promouvoir l'activité physique. M. Bélanger félicite toute l'équipe pour la belle organisation.

Le 27 octobre prochain, c'est la journée portes ouvertes à l'école secondaire de l'Île. Avant la pandémie, les visites étaient faites en présentiel, mais l'an dernier le tout avait été fait via des vidéos promotionnels. M. Bélanger informe les membres du conseil d'établissement qu'aucune décision quant à la formule adoptée cette année n'a encore été prise. Les directions des écoles secondaires du CSSPO se rencontreront prochainement afin que les décisions soient les mêmes partout.

5. Procès-verbal

5.1 Adoption du procès-verbal du 14 septembre 2021

Adoption

Il est proposé par Mme Paquette et appuyé par Mme Isnino d'adopter le procès-verbal de la séance du 14 septembre 2021.

Adoption CÉ 21-22-15

5.2 Suivi du procès-verbal

Aucun suivi.

6. Dossiers :

6.1 Suivi du projet éducatif

À l'école secondaire de l'Île, les membres du personnel ont 4 enjeux qu'ils aimeraient atteindre d'ici 2023 :

1. La diplomation à la fin du parcours scolaire au secondaire;
2. La prévention du décrochage au 2^e cycle;
3. Une scolarisation en santé;
4. La volonté de réussir des élèves.

M. Charron Le Guerrier informe les membres du conseil d'établissement que depuis le début de l'année, les enseignants ont ciblé des élèves à risque dans leurs cours. Ils ont partagé les noms des élèves avec la direction afin que ceux-ci puissent avoir accès à des cours de tutorat gratuitement après les heures de classe. Les parents des élèves à risque ont reçu, la semaine dernière, une lettre les avisant de la possibilité d'inscrire leur enfant. Cette semaine, un tuteur communiquera avec les parents et la semaine prochaine les cours débiteront. M. Charron Le Guerrier précise qu'un enseignant peut tout au long de l'année scolaire référer un élève qui pourrait bénéficier de tutorat, un moyen proposé pour atteindre l'enjeu 1.

En ce qui concerne l'enjeu 2, M. Charron Le Guerrier présente la hiérarchie des absences aux membres du CÉ. À chaque fin de cycle, une liste d'élèves ayant un taux d'absentéisme élevé est envoyée au TES. Ce dernier communique avec les parents par courriel et il rencontre l'élève en question. Si, à la suite des discussions la situation persiste, il pourrait y avoir un contrat d'engagement avec les parents, l'élève et la direction. Par ailleurs, Mme Paquette informe les membres du conseil d'établissement qu'il existe un projet intitulé « **Trait d'union** » qui est instauré à l'école. Des élèves ciblés jumelés avec des membres du personnel travaillent ensemble dans le but de trouver des stratégies qui pourraient les aider à persévérer à l'école. Enfin, Mlle Lucrèce mentionne que **l'application Académios** est très intéressante pour les élèves afin de les aider dans leurs choix de carrière. En ayant un objectif, il est plus facile de persévérer.

6.2 Sorties éducatives – secteur

Adoption

Il est proposé par M. Racine-Tolszczuk et appuyé par Mme Desrochers d'adopter les sorties éducatives – secteur.

Adoption CÉ 21-22-16

6.3 Planification des activités parascolaires – vie étudiante

Adoption

Il est proposé par Mme Poulin et appuyé par M. Racine-Tolszczuk d'adopter la planification des activités parascolaires – vie étudiante.

Adoption CÉ 21-22-17

6.4 Éducation à la sexualité

Adoption

Selon le ministère de l'Éducation, tous les élèves doivent recevoir un minimum de 5 heures de formation chaque année. Tout au long du secondaire, 7 thèmes sont abordés : croissance sexuelle humaine et image corporelle, identités, rôles, stéréotypes sexuels et normes sociales, vie affective et amoureuse, agir sexuel, violence sexuelle, infections transmissibles sexuellement et par le sang et grossesse et globalité de la sexualité. M. Charron Le Guerrier informe les membres du CÉ qu'il est possible qu'un élève soit exempté des cours si les parents le demandent. Toutefois, il y a une procédure à suivre. D'abord, les parents doivent prendre un rendez-vous avec M. Bélanger. Ensuite, lors de la rencontre, M. Bélanger explique les thèmes et les concepts présentés. Ce dernier remet un formulaire aux parents qui souhaitent poursuivre l'exemption à la suite de la rencontre. Si un enfant est exempté par la CSSPO, alors, lors des cours, il sera redirigé à la bibliothèque.

Mlle Charlie partage son expérience. Elle mentionne que les formations qu'elle a reçues étaient informatives, instructives et permettaient de démystifier des mythes. En ayant suivi les cours, elle note qu'elle et ses amis sont plus à l'aise lors de discussions abordant certains sujets. Enfin, elle se sent même plus apte à appuyer des gens puisqu'elle possède des ressources.

Mme Paquette précise que le programme qui a été développé par le ministère est appuyé par les recherches. On mise principalement sur les habiletés sociales d'un individu et non sur l'acte.

Enfin, M. Charron Le Guerrier informe les membres du conseil d'établissement que les gens qui offrent les formations sont des enseignants volontaires de l'école secondaire de l'Île.

Il est proposé par M. Vairel et appuyé par Mme Poulin d'adopter les cours d'éducation à la sexualité.

Adoption CÉ 21-22-18

6.5 Bassin 041 et modifications apportées aux bassins 046 et 048

M. Bélanger précise que des consultations ont été organisées par la CSSPO il y a quelques semaines. Présentement, les élèves du bassin du Plateau fréquenteraient l'école Mont-Bleu lors de l'ouverture de la nouvelle école 041. Ainsi, aucun élève de l'école secondaire de l'Île ne fréquenterait l'école 041. En ce qui concerne les dérogations, rien ne peut être confirmé puisque le conseil d'administration du CSSPO se rencontrera en novembre.

Suite à la séance extraordinaire du CÉ du 27 septembre 2021, Mme Poulin propose ceci :

- Afin de maintenir un niveau de mixité socio-économique au sein du programme ExplorAction de l'école secondaire de l'Île;
- Afin de ne pas séparer les élèves de l'école primaire St-Jean-de-Bosco;
- Afin de faciliter le transport des élèves du secteur Manoir des Trembles vers leur école secondaire;

Nous, les membres du conseil d'établissement de l'école secondaire de l'Île, proposons de conserver les élèves de St-Jean-de-Bosco (secteur Manoir des Trembles) à l'école secondaire de l'Île.

Ce changement de population aux deux écoles existantes semblerait viable à long terme puisque:

- La population du bassin de l'école secondaire de l'Île dans la proposition actuelle connaît un très faible taux de croissance;
- La popularité du programme sport-études de l'école secondaire Mont-Bleu risque d'entraîner une croissance de population plus élevée (aux dires des gens de Mont-Bleu)

Il est proposé par Mme Poulin et appuyé par Mme Desrochers de présenter cette résolution à la prochaine consultation du CSSPO quant à la formation du bassin 041 et aux modifications apportées aux bassins 046 et 048.

Adoption CÉ 21-22-19

7. Correspondance

Aucune correspondance.

8. Autres questions

Certains membres du CÉ se questionnent quant au taux de toxicomanie à l'école. M. Charron Le Guerrier informe les membres du conseil d'établissement que deux ateliers, en lien avec cette thématique, sont offerts à tous les élèves de l'école chaque année dans le but de faire de la prévention. Lorsqu'un membre du personnel doute qu'un élève consomme, il doit informer le TES. Celui-ci rencontre l'élève et s'il juge qu'il est nécessaire pour l'élève d'avoir de l'aide supplémentaire, une demande est faite au CIPTO. Pour les élèves ayant de grandes difficultés, ceux-ci sont convoqués à se présenter lors des heures de dîner afin d'assister à des ateliers. À l'école, nous accueillerons sous peu un nouvel intervenant et une nouvelle psychoéducatrice qui aideront avec les dossiers de la cyber sexualité et de la toxicomanie. Enfin, les élèves du premier cycle du secondaire participeront au programme hors-piste qui se veut des ateliers concernant la gestion du stress.

9. Levée de l'assemblée

Il est proposé par Mme Isnino et appuyé par Mme Poulin de procéder à la levée de l'assemblée à 8 h 42.

Adoption CÉ 21-22-20